



## NETTOYANT DÉGRAISSANT pour NETTOYAGES MANUELS des SURFACES VITRÉES

- Ecologique :  
Certifié biodégradable
  - Multi usages, multi surfaces
  - Sans étiquetage de sécurité
- Application facile et rapide
  - Très dégraissant, ne laisse pas de traces
  - Conforme pour utilisation en Agroalimentaire

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Prêt à l'emploi

Efficacité du pouvoir nettoyant dégraissant, aptitude à l'emploi : Contrôlée par détermination comparative du pouvoir nettoyant en adaptation de la Norme Afnor XP T 73.900 effectuée sur machine d'essai de lavabilité (suivant normes ASTM D 2413, DIN 53778 et ISO 11998)

**BIODEGRADABILITE : CONFORME, contrôlée selon norme OCDE 301 F – Pv : B / 14174 / 2**

Nettoyant professionnel spécial pour :

Surfaces usuelles	Utilisateurs
Surfaces vitrées	Cuisines
Surfaces polies	Artisans
Surfaces stratifiées	Commerces, GMS
Surfaces peintes lessivables	Services entretien, de nettoyage
Miroirs	Hôtels, restaurants
Glaces, hublots, parebrises	Immeubles, syndicats
Vitrines	Industries
	Agroalimentaire
	Maisons de retraites, etc...



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

### Prêt à l'emploi

Application directe par pulvérisation sur le support ou surface à nettoyer, étaler, frotter avec une éponge pour vitres ou un mouilleur à carreaux et essuyer ensuite avec un chiffon ou avec une raclette spéciale.

Rinçage terminal à l'eau claire dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact des aliments.

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 995 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	: Neutre
pH pur	: 7,78 environ.
ODEUR	: Fleurie
TENSION SUPERFICIELLE pur	: 30,9 Dyne / cm
COULEUR	: Bleu pâle
BIODEGRADABILITE	: Produit <b>facilement biodégradable</b> - Pv : B / 14174 / 2
CRITÈRE ÉCOLOGIQUE conforme	: Ecotoxicité selon Directive 2005/344/CE - VCD Tox

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation de nettoyage à base d'une association d'agents surfactifs d'origine végétale sélectionnés pour leur aptitude à la biodégradabilité et leur origine facilement renouvelable, colorant d'identification alimentaire autorisé (directive 76/768/CEE).

SANS phosphates ni phosphonates, ne contient pas de substances dangereuses ou toxiques ou sensibilisantes.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



## RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- suivant le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

### Utilisations aux professionnels

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- parfums

Conserver hors de la portée des enfants.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

UFI : 80J0-S0WG-Q00U-4EX0

**Extrait conditions de vente** : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA** : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.